



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels

BILAN SESSION 2023

INGÉNIEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXAMEN PROFESSIONNEL

AVANT-PROPOS

Ce bilan présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement de l'examen professionnel.

Le rapport du président du jury vient compléter ces observations de conseils et recommandations destinés à informer des principales attentes du jury les candidats non admis comme les futurs candidats, les acteurs du recrutement et de la formation continue, les secteurs d'emplois et le bureau de gestion.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS	Pages 4 à 9
1. Dispositions réglementaires	Page 4
2. Calendrier de la session	Page 4
3. Étude des candidatures	Page 5
4. Admissibilité	Pages 6 à 7
5. Admission	Pages 8 à 9
DEUXIÈME PARTIE : LE RAPPORT DU JURY	Pages 10 à 29
1. Arrêté fixant la composition du jury	Pages 10 à 12
2. Le rapport du jury	Pages 13 à 29

PREMIÈRE PARTIE : L'ÉTUDE DES RÉSULTATS

1 - Dispositions réglementaires

Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 19 à 21 ;

Décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 5 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement.

Rappel des conditions d'accès :

Cet examen professionnel est ouvert aux :

- cadres techniques de l'Office national des forêts justifiant de six années de services publics ;
- techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture et les techniciens supérieurs forestiers de l'Office national des forêts justifiant de huit années de services publics ;
- techniciens de l'environnement justifiant de huit années de services publics.

Les conditions requises sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

2 - Calendrier

Note de service	SG/SRH/SDDPRS/2024-221 du 08/04/2024
Arrêté d'ouverture et places offertes	5 avril 2024
Pré-inscriptions	Du 10 avril au 10 mai 2024
Clôture des inscriptions	24 mai 2024
Épreuves écrites	12 septembre 2024
Épreuve orale	A partir du 25 novembre 2024
Proclamation des résultats sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire https://www.concours.agriculture.gouv.fr/	6 décembre 2024

3 - Étude des candidatures

Pour cette session 2023, 28 places étaient à pourvoir.

583 candidats se sont préinscrits, **523** candidats ont confirmé leur inscription, **507** candidats ont été admis à concourir, **16** candidatures ont fait l'objet d'un rejet.

435 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite (475 candidats s'étaient présentés lors de la précédente session). Le taux de participation est en baisse par rapport à la précédente session.

A) Candidats inscrits et présents à l'épreuve écrite :

Candidats	Total
Préinscrits	583
Inscriptions confirmées	523
Rejets	16
Admis à concourir	507
Présents	435 (85,8 % des inscrits)

La répartition des candidats présents par sexe est la suivante : **217** femmes (49,8%) pour **218** hommes (50,2%).

La répartition des candidats présents par sexe est similaire à la précédente session.

B) Répartition des candidats présents par tranche d'âge :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
30/34 ans	13	8	5	2,99 %
35/39 ans	36	19	17	8,26 %
40/44 ans	93	45	48	21,38 %
45/49 ans	128	53	75	29,43 %
50/54 ans	115	71	44	26,44 %
55/59 ans	43	22	21	9,89 %
60/99 ans	7	0	7	1,61 %
TOTAL	435	218	217	100,00 %

77 % des candidats ont entre 40 ans et 54 ans.

4 – Admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le **12 septembre 2024** dans les centres suivants : Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Cachan, Cayenne, Dijon, Fort-de-France, Lyon, Montpellier, Rennes, Saint-Claude (Guadeloupe), Saint-Denis de la Réunion, Toulouse.

La répartition des candidats entre les cinq domaines était la suivante :

Domaine 1 : politique et mise en valeur agricole, industries agroalimentaires	70	16 %
Domaine 2 : eaux, biodiversité et prévention des risques naturels	81	19 %
Domaine 3 : politique et mise en valeur forestière	64	15 %
Domaine 4 : alimentation et santé animale et végétale, impact environnemental	145	33 %
Sujet 2	75	17 %
TOTAL	435	100 %

A l'identique des précédentes sessions, le domaine 4 est le domaine choisi en priorité par le plus grand nombre de candidats.

L'atelier de correction des copies s'est déroulé du 7 au 18 octobre 2024.

69 candidats ont été déclarés admissibles.

A) Répartition des candidats admissibles par sexe :

Femmes	38	55 %
Hommes	31	45 %
TOTAL	69	100 %

B) Répartition des candidats admissibles par structure d'affectation :

Administration centrale	3	4 %
Etablissements publics	18	26 %
DRAAF	13	19 %
DDT/DDTM	13	19 %
DAAF	3	4 %
DDCSPP/DDPP	16	24 %
DREAL	1	1 %
Non renseigné	2	3 %
TOTAL		100%

Les agents en services déconcentrés représentent 62 % des candidats déclarés admissibles.

C) Répartition des candidats admissibles par tranche d'âge :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
30/34 ans	2	1	1	2,90 %
35/39 ans	8	4	4	11,59 %
40/44 ans	14	6	8	20,29 %
45/49 ans	24	10	14	34,78 %
50/54 ans	18	9	9	26,09 %
55/59 ans	3	1	2	4,35 %
TOTAL	69	31	38	100,00 %

D) Répartition des candidats admissibles par niveau de diplômes :

Niveau d'étude	Candidats	Hommes	Femmes	%
Niveau 5 : Diplôme de l'enseignement supérieur court (Niveau bac+1 et bac+2)	26	13	13	37,68 %
Niveau 7 : Diplôme de Niveau bac +5 (Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur de niveau bac+5)	14	3	11	20,29 %
Niveau 6 : Diplôme de Niveau bac +3 (licences, licence professionnelle ou diplôme équivalent)	12	5	7	17,39 %
Niveau 6 : Diplôme de niveau bac + 4 (Maîtrise, master 1 ou diplôme équivalent)	9	5	4	13,04 %
Niveau 4 : Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	5	3	2	7,25 %
Non renseigné	2	1	1	2,90 %
Niveau 8 : Doctorat et habilitation à diriger des recherches (Niveau bac + 8)	1	1	0	1,45 %
TOTAL	69	31	38	100,00 %

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 46,50 points soit 15,5 sur 20

Épreuve écrite de cas concret (coefficient 3)				
Moyenne	Médiane	Écart-type	Note mini	Note maxi
11,48	11,50	2,96	3	18

5 – Admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du **26 novembre au 5 décembre 2024**.

Sur les 69 candidats déclarés admissibles, 1 candidat inscrit au tableau d'avancement dans le corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ne s'est pas présenté à l'épreuve orale ;

Le jury s'est réuni le **5 décembre 2024** afin de dresser la liste des candidats admis.

A) Répartition des lauréats par sexe :

Sexes	Candidats	%
Femmes	17	61 %
Hommes	11	39 %
TOTAL	28	100 %

B) Répartition des lauréats par structure d'affectation :

Etablissements publics	7	25 %
DRAAF	3	11 %
DDT/DDTM	10	36 %
DDCSPP/DDPP	5	17 %
DREAL	1	4
Non renseigné	2	7
TOTAL	28	100%

C) Répartition des lauréats par tranche d'âge :

Tranches d'âges	Candidats	Hommes	Femmes	%
35/39 ans	3	1	2	10,71 %
40/44 ans	8	2	6	28,57 %
45/49 ans	12	5	7	42,87 %
50/54 ans	3	3	0	10,71 %
55/59 ans	2	0	2	7,14 %
TOTAL	28	11	17	100,00 %

D) Répartition des candidats présents par niveau de diplômes :

Niveau d'étude	Candidats	Hommes	Femmes	%
Niveau 5 : Diplôme de l'enseignement supérieur court (Niveau bac+1 et bac+2)	10	6	4	35,71 %
Niveau 7 : Diplôme de Niveau bac +5 (Master 2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur de niveau bac+5)	9	1	8	32,14 %
Niveau 6 : Diplôme de Niveau bac +3 (licences, licence professionnelle ou diplôme équivalent)	4	1	3	14,29 %
Niveau 6 : Diplôme de niveau bac + 4 (Maîtrise, master 1 ou diplôme équivalent)	4	2	2	14,29 %
Niveau 8 : Doctorat et habilitation à diriger des recherches (Niveau bac + 8)	1	1	0	3,57 %
TOTAL	28	11	17	100,00 %

Le seuil d'admission cumulé a été fixé à 98,50 points soit 14,07 sur 20.

Épreuve orale (coefficient 4)				
Moyenne	Médiane	Écart-type	Note mini	Note maxi
13,36	15,50	3,24	6,50	17,50



DEUXIÈME PARTIE : LE RAPPORT DU JURY

1. Arrêté fixant la composition du jury

Arrêté

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement organisé au titre de l'année 2023

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2006 modifié fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement,

Arrête

Article unique – Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, dont l'ouverture a été autorisée par l'arrêté du 5 avril 2024 susvisé, est composé comme suit :

Président :	M. Patrick FALCONE	Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (MASA – CGAAER)
Vice-Présidente et suppléante du président :	Mme Elodie BIZIEN	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (MASA – CGAAER)
Vice-Présidente :	Mme Carol BUY	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (MASA – CGAAER)
Vice-Président :	M. Laurent WENDLING	Administrateur de l'État (MASA - CGAAER)
Membres titulaires :	M. Christophe BARBE	Directeur (CNPf Provence-Alpes-Côte d'azur)
	M. Benoît BELLET	Attaché principal d'administration de l'État (DRAAF Centre Val de Loire)
	M. Nicolas CALVAGRAC	Inspecteur de santé publique vétérinaire (DDETSPP de Corrèze)

Mme Géraldine CORONADO-PERTIAUX	Inspectrice de santé publique vétérinaire (VetAgroSup)
M. Denis DAGNEAUX	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (ONF)
M. Guillaume DUPUITS	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny)
Mme Pascale EIMER	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (DDTM des Alpes-Maritimes)
M. Bernard ELAUDAIS	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (ASP)
Mme Marie-Reine FLEISCH	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (AgroParisTech)
M. Noël FOUCARD	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement (MASA-Secrétariat général)
Mme Nathalie FRANQUET	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (Office français de la biodiversité)
M. Nicolas GUERIN	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (ASP)
M. Fabrice GUICHON	Attaché d'administration de l'État hors classe (DRAAF de Corse)
Mme Marguerite LAFANECHÈRE	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (DDPP du Val d'Oise)
Mme Véronique LAULIER	Ingénieure de recherche hors classe (ENSP Versailles)
Mme Caroline LELAIDIER-PETIT	Inspectrice en chef de santé publique vétérinaire (EPLEFPA de Coutances)
Mme Catherine LHOTE	Inspectrice générale du développement durable (MTECT - IGEDD)
M. Marc LOEWENHAUPT	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (MASA-Secrétariat général)
Mme Céline MARAVAL	Ingénieure des ponts, des eaux et des forêts (DDTM de Vendée)
M. Alain MESPLEDE	Inspecteur général de santé publique vétérinaire (DDPP des Pyrénées-Atlantiques)

Mme Dorine NOUALLET	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement (DDTM de Saône et Loire)
M. Fabien POIRIER	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (DDPP du Finistère)
M. Jean-Baptiste PUEL	Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole hors classe (ENSFEA)
M. Daniel RODIER	Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts (CVRH de Toulouse)
M. Yannick SIMONIN	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement (DDTM de l'Ain)
Mme Marie-Noëlle TENAUD	Inspectrice générale de santé publique vétérinaire (DDETSPP de Corrèze)
M. Stéphane TORRES	Inspecteur de santé publique vétérinaire (DDETSPP du Lot-et-Garonne)
Mme Joëlle WENDLING	Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement hors classe (honoraire)
M. Bertrand WIMMERS	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe (ONF)

Fait le 5 avril 2024.

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Pour le ministre et par délégation :

Amélie LE-
NEST
amelie.le-nest

Signature numérique
de Amélie LE-NEST
amelie.le-nest
Date : 2024.04.16
17:54:48 +02'00'

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Pour le ministre et par délégation :

L'adjoint à la sous-directrice
du développement professionnel
et des relations sociales

David CORBE-CHALON

2. Le rapport du jury

Attendus du jury de l'épreuve écrite d'admissibilité

DOMAINE N° 1 « Mise en valeur agricole et industries agroalimentaires »

Le sujet proposé dans le domaine n° 1 plaçait le candidat dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département D, chargé(e) de favoriser l'installation d'agriculteurs.

Pour faire face au manque d'installation, l'Établissement public foncier (EPF) présent dans le département envisage de modifier son document de stratégie et sollicite un rendez-vous chez le préfet.

Le candidat devait rédiger une note au directeur en préparation de ce rendez-vous, afin d'analyser les avantages et inconvénients pour les acteurs locaux de l'arrivée de ce nouvel acteur dans ce domaine et proposer des solutions locales en cas de difficultés identifiées.

Appréciation globale des copies

De manière générale, le jury a estimé que les copies étaient dans l'ensemble très moyennes, avec des défauts récurrents, tels que :

- Une lecture très partielle ou trop rapide du sujet (note à un directeur, analyse des avantages et inconvénients pour les acteurs locaux) conduisant à des traitements très souvent partiels (voire à des hors-sujets) ;
- Un défaut de "posture" du fonctionnaire qui doit garder le recul et l'esprit critique par rapport à des positions syndicales par exemple. Il ne s'agit pas d'un débat de fond sur le thème « pour ou contre l'arrivée de l'EPF », mais bien d'analyser et de proposer une ou plusieurs solutions locales ;
- L'oubli par beaucoup de candidats de l'objectif qui était de rédiger une note administrative interne à destination d'un directeur en amont d'une réunion. La forme "note administrative" est souvent peu maîtrisée. En effet, elle exige une rédaction précise, un esprit de synthèse (attention aux répétitions), d'éviter les maladresses de langage et de conserver un esprit critique, de ne pas oublier son destinataire ;
- Une analyse des documents fournis peu contextualisée vis-à-vis du sujet ; trop de candidats se contentent de reprendre parfois textuellement des parties de documents joints en annexe du sujet pour les retranscrire sans analyse ;
- Le style est souvent perfectible ;
- Les apports d'informations complémentaires aux documents sont rares ou alors totalement hors sujet.

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées :

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
<u>1-Compréhension du sujet</u> <i>Reformulation du sujet: Modification du programme pluriannuel d'interventions de l'EPF pour réaliser du portage foncier agricole et ainsi faciliter l'installation d'agriculteurs</i> <i>Introduction avec mise en contexte de la problématique :</i> Maîtrise du foncier et souveraineté alimentaire (doc12) <i>Limitier la spéculation foncière et encourager l'installation des nouvelles générations (doc14)</i> <i>La concurrence des usages (production d'énergie, urbanisation,...)</i> <i>Introduction avec mise en contexte de la problématique :</i> <i>Identification de la problématique :</i> <i>Panorama des acteurs sur le foncier agricole</i> <i>Présentation d'un nouvel acteur sur le foncier agricole, l'EPF : avantages et inconvénients</i>	Trop de candidats ne prennent pas le temps nécessaire pour étudier la commande : il faut bien lire le sujet. La problématique attendue est de ce fait mal reformulée dans l'introduction, voire pas comprise. Beaucoup de copies traitent des intérêts/inconvénients du portage foncier en général mais pas de l'arrivée d'un nouvel acteur dans le domaine du foncier agricole Très peu de candidats ont réellement compris que la demande portait sur l'impact de l'arrivée de l'EPF parmi les acteurs locaux intervenant déjà localement
<u>2-Utilisation des documents fournis</u> Enjeu : Installation des jeunes agriculteurs. Objectif: Installer des agriculteurs en leur donnant les moyens de s'adapter aux conditions climatiques, techniques et économiques de demain (doc12) Seulement 35 % des terres cultivées appartiennent aux agriculteurs (doc12 et doc6) Propriétaires : Population hétérogène, différentes logiques /opportunités : vente au meilleur prix, location pour usage plus rémunérateur [Légumiers industriels doc5 et doc7, photovoltaïque doc5 et doc11]: spéculation, financiarisation (doc5), réserve de capital (doc5)] Difficultés de trouver des terres / Multiplicité des propriétaires, courbe inverse du nombre de fermes : morcellement des terres agricoles (doc5) Enjeu : souveraineté alimentaire et foncière : Foncier = ressource stratégique (doc3) (doc 12) Enjeu : préservation du foncier agricole Concurrence (doc5) avec d'autres usages (agriculture industrielle, développement urbain, productions énergétiques (doc11), loisirs, Artificialisation des sols (doc3 et doc9) Zéro Artificialisation Nette en 2050 (concurrence sur le foncier) doc9, trajectoire de sobriété foncière (-50% de consommation foncière en 10 ans)(doc9), modulation de l'urbanisation / besoins locaux (doc9), mobiliser les friches et les zones délaissées en périphérie urbaine (doc9) Intervention de l'EPF dans le domaine du foncier agricole Rôle historique des EPF (doc1) renouvellement urbain, lutte contre l'étalement urbain, ... – possibilité d'intervention dans le domaine du foncier agricole à « titre subsidiaire » Intérêt d'une intervention de l'EPF en matière d'installation (doc 13) –	Des difficultés à valoriser les documents pour formuler des enjeux. La première partie consacrée aux enjeux autour du foncier agricole a souvent consisté à une liste de l'évolution de la réglementation en matière de foncier agricole sans mise en perspective. La plupart des candidats n'a pas traité la problématique autour du jeu des acteurs du foncier et les éventuelles frictions entre nouvel acteur (EPF) et acteurs historiques (SAFER, Collectivités locales). La plupart des actions proposées existent déjà (suivi des marchés fonciers par la SAFER, ...) ou ne répondent pas à la problématique qui n'a pas été correctement identifiée. Certaines copies manquent de synthèse avec une tendance à vouloir présenter exhaustivement les différentes formes de portage foncier plutôt que de rédiger une note administrative. Certains candidats confondent SAFER et EPF ce qui conduit à des hors-sujets ou à des sujets que très partiellement traités L'extrait du code de l'urbanisme (EPF) a été rarement valorisé.

Risque de friction avec les acteurs « Historiques » : contrôle des structures, actions des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) doc8, Proposer des actions pour éviter les frictions EPF / SAFER (réunions avec les acteurs du foncier agricole, conventions EPF/SAFER, ...)	
3-Réponse à la commande Structurer un plan pertinent et adapté Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique. Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul. Identifier les points de vigilance et de blocage. Caractère utilisable du livrable. Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné.	Le livrable est rarement utilisable et adapté compte tenu d'une mauvaise identification de la problématique et du destinataire. Trop souvent, les propositions faites par les candidats, quand elles existent, ne sont pas adaptées au contexte local.

DOMAINE N° 2 « Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels »

Le sujet du domaine 2 plaçait le candidat dans le rôle de chargé de mission en charge de l'accompagnement des projets sur la façade littorale, au sein du service « appui territorial » en Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).

La SAFER envisage de préempter les terrains de l'exploitation d'un agriculteur mettant en vente son exploitation localisée sur le polder P. Ce polder est situé dans une commune inscrite dans le décret-liste des communes vulnérables au recul du trait de côte et la digue de protection est endommagée. Plusieurs acteurs sont intéressés par la reprise de ces terrains, avec des projets variés. Le Président de la Communauté de communes (CC) demande un entretien avec le Préfet en présence du directeur (-trice) de la DDTM concernant le devenir du polder P, afin de définir des solutions qui satisfassent l'ensemble des acteurs.

Le candidat devait rédiger une note à l'attention du préfet en prévision de cette réunion

Appréciation globale des copies

D'une manière générale, le jury constate des insuffisances dans la présentation des enjeux.

Ci-après on trouvera les différentes thématiques attendues dans une bonne copie, à savoir le contexte, les évolutions réglementaires et les outils à disposition pour répondre dans le contexte présent au recul du trait de côte, les avantages et points de vigilance en lien avec les choix sur la digue, les différents enjeux (sécurité publique, économiques, environnementaux...), les acteurs impliqués et les questions de gouvernance et d'impact sur les services départementaux (questions attendues par les directeurs de DDT).

Les candidats ont rarement fait des propositions d'actions concrètes et opérationnelles à destination du préfet et du directeur de la DDT.

Prestations attendues (thématiques)	Erreurs le plus souvent constatées
1 Contexte : • Rencontre du préfet avec le Président de la CC, en présence du DDT • Compréhension de la profondeur des transformations des occupations du sol • Evolution des politiques publiques (de l'anthropisation du trait de côte à l'accompagnement de l'évolution naturelle / protection contre les inondations • Enjeu d'adaptation de l'aménagement du territoire sur les thématiques • Cadre réglementaire	Les candidats ont trop souvent ignoré l'objectif final de la note (rencontre du préfet avec le président de la CC) et ont développé de façon trop générale la thématique du changement climatique ou de l'évolution des politiques publiques de l'Etat, sans les replacer dans le contexte précis de la note attendue.
2. Analyse des stratégies et des enjeux -enjeux de chaque solution • <u>Sécurité publique</u> : il faut choisir entre réhabilitation de la digue ou nouvelle digue • <u>Environnement</u> : restauration de la biodiversité; qualité des sols (salinisation • <u>Economique</u> : précarité vers un autre modèle, puis perte à terme de ces terres pour l'agriculture ; intérêt touristique ; 5 exploitants installés avec engagement MAEC (accompagnement vers un autre modèle compatible à moyen ou long terme) • <u>Communication et concertation en amont</u> • <u>Foncier</u> : préemption par SAFER ; achat par puissance publique (CC ou Conservatoire ...); mise à disposition avec BRAEC OU • Statu quo : le candidat rachetant des terres doit être conscient de la précarité (éclairer l'acquisition) •	Si l'enjeu environnemental est généralement bien identifié, les enjeux économiques et financiers (tourisme, activités agricoles), les points de vigilance (tensions avec les agriculteurs, société civile) sont peu mentionnés. Les dispositions de la réglementation sont souvent mal comprises, notamment l'articulation et la complémentarité des outils (environnement, urbanisme, aménagement.....). Les rédactions sont ainsi parfois confuses voire inexacts

Avantages/inconvénients des 2 solutions

- outils financiers mis en œuvre par l'État et ses partenaires (Conseil régional, collectivités territoriales, Agence de l'eau (fonds vert...
- outils réglementaires
BRAEC (location précaire)
- Résistance de certains acteurs / bien cerner leur rôle (CC, SAFER, Conservatoire, Association Nature oiseaux, Syndicat Natura 2000)

DOMAINE N° 3 « Mise en valeur de la forêt »

Le sujet du domaine 3 plaçait le candidat dans le rôle d'un ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au sein de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région R.

Le directeur (DRAAF) doit présider avec la vice-présidente de la Région le comité paritaire sylvo-cynégétique qui fera le point d'avancement sur les mesures du Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) relatives au rétablissement de l'équilibre forêt-ongulés. L'ordre du jour prévoit d'actualiser les mesures sylvo-cynégétiques à mettre en œuvre dans le contexte d'élaboration du Plan national de renouvellement forestier et des dispositifs d'aides gouvernementales.

Le candidat devait rédiger une note à destination du directeur qui, après avoir rappelé brièvement le contexte et les principaux enjeux relatifs à la filière forêt-bois, détaille les problématiques relatives à l'équilibre forêt-ongulés et les mesures à porter devant le comité paritaire.

Appréciation globale des copies :

D'une manière générale, le jury a estimé que le niveau général des copies était moyen. Peu de candidats n'ont pas compris le sujet, toutefois des insuffisances et des défauts récurrents ont été relevés :

- La forme "note administrative interne" destinée au DRAAF n'est pas réellement maîtrisée.
 - ✓ Elle exige de la précision (ou l'indication des zones d'incertitude), un esprit de synthèse (sans être laconique) et une argumentation resserrée sur les points clés (attention aux répétitions et aux longs développements techniques ou juridiques).
 - ✓ Elle nécessite une prise de recul et un esprit critique.
 - ✓ Le format doit rester facilement utilisable et adapté à l'interlocuteur (titre et plan explicites, mise en exergue des points clés et des points sensibles, hiérarchisation des enjeux et des propositions).
 - ✓ La syntaxe, les formulations et l'orthographe doivent être soignées.
- Un défaut de "posture" du fonctionnaire : il ne s'agit pas d'un débat de fond de type « pour ou contre », mais de proposer des mesures pertinentes et pragmatiques, dans le contexte sensible (voire conflictuel) de désaccords persistants entre forestiers et chasseurs, de moyens contraints et de solutions peu efficaces voire inopérantes depuis plusieurs années.
- La mise en perspective « changement climatique → renouvellement forestier → déséquilibre forêt-ongulés → actualisation des mesures sylvo-cynégétiques » a trop souvent manqué.
- La cohérence et l'équilibre entre les éléments de contexte, les enjeux et les propositions d'actions n'ont pas toujours été respectés.
- Le contexte réglementaire n'a pas toujours été précisé.

- Certains documents mis à disposition n'ont pas été exploités ou très partiellement, par simple recopie d'extraits, sans mise en perspective ni contextualisation.
- Les apports d'informations complémentaires aux documents ont manqué ou ont été peu convaincants.
- Plusieurs candidats ont visiblement manqué de temps pour achever leur note.

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
Introduction Contextualisation du comité et attendus de la réunion (importance du renouvellement forestier, impacts du gibier sur la forêt, rôle de la chasse). Annonce du plan.	Introduction trop longue ou absente. Pas d'annonce de plan.
<u>1. Contexte et principaux enjeux relatifs à la filière forêt-bois</u> Référence à la gestion forestière multifonctionnelle et durable posée par le code forestier. Les principaux services rendus par la forêt : ✓ Lutte contre le changement climatique (atténuation via le puits, stockage et substitution) et adaptation de la forêt ✓ Production de bois (éco matériau) ✓ Protection de la biodiversité ✓ Cadre de vie et loisirs. Effets du CC qui fragilisent les forêts et leurs fonctions. Enjeux économiques et de filière : exploitation durable (préservant les sols, l'eau, la biodiversité), décarbonation de l'économie et emplois non délocalisables (souveraineté, réindustrialisation), revenus forestiers réinvestis en forêt. Enjeu d'un renouvellement réussi et résistant au CC. Aides gouvernementales pour le renouvellement forestier contrariées par les surpopulations d'ongulés (transition vers le §2).	Enjeux économiques peu développés.
<u>2. Problématiques relatives à l'équilibre forêt-ongulés</u> ➤ <u>Constats</u> Définition de l'équilibre forêt-gibier. Augmentation des populations de grands ongulés et des dégâts forestiers. ➤ <u>Impacts</u>	Essences de production et types de dégâts rarement signalés.

Difficultés et échec du renouvellement (naturel ou par plantation) sur les essences de production. Différents types de dégâts forestiers. Coûts pour les forestiers (protection des semis et plants et perte de valeur des bois). Le coût des dégâts conduit certains forestiers à ne plus gérer leur forêt avec des impacts sur le non-renouvellement (non-conformité gestion durable) et la mobilisation des bois. Impacts sur la biodiversité. Santé de la faune sauvage qui pâtit des surpopulations (concurrence vis-à-vis des ressources alimentaires). Changer de paradigme : « on ne gère plus la forêt pour chasser, on chasse pour que la forêt aille bien ». Coûts pour le monde agricole et la société plus largement (santé et sécurité humaine via les maladies, collisions). Contexte socio-économique de la chasse : baisse du nombre de chasseurs, culture de gestionnaire vs régulateur et conservatisme (peur de manquer de gibier, évolutions sociétales anti-chasse). ➤ <u>Gouvernance</u> Lois et règlements : pouvoir de décision des plans de chasse (PDC) transféré aux FDC, pouvoir des préfets sur les arrêtés fourchette et sur les PDC en cas de carence. Mise en place de la commission paritaire dans le cadre des CRFB et d'instances de concertation départementales pour trouver des solutions partagées. Insuffisance des mesures prises au sein de ces instances malgré quelques initiatives (sans détail, transition vers le §3). Contexte d'accords nationaux entre les différents acteurs compte tenu des insuffisances supra.	Conséquence vers la non-gestion rarement soulignée. Impacts sur la faune généralement absents. Élément généralement absent. Éléments généralement absents. Éléments généralement absents. Globalement, l'ensemble de ces éléments étaient généralement absents. La prise de recul et l'approche critique sur l'insuffisance des mesures activées jusqu'alors étaient insuffisantes.
<u>3. Mesures à proposer au sein l'instance paritaire</u> <u>Dialogue renforcé et plus équilibré entre chasseurs et forestiers</u> Objectiver les constats via CRFB et CDCFS : cartes des zones sensibles (déséquilibre) et indicateurs de suivi clés. Améliorer et articuler les instances de concertation régionale et départementales, présenter en CRFB les bilans départementaux	Globalement, les mesures proposées n'étaient pas suffisamment hiérarchisées ni graduées (mesures réalistes / concrètes et efficaces au regard des différentes contraintes). Les points de vigilance sur les mesures les plus sensibles étaient rarement indiqués.

des actions et des résultats issus des comités de concertation locaux. Communication grand public renforcée sur la nécessité de réguler <u>Améliorer l’outil plan de chasse</u> Sur les points noirs / rouges en particulier : ✓ Augmenter les mini et maxi des arrêtés fourchette et des plans de chasse ✓ Relèvement par le préfet des PDC sur les demandes insuffisantes ✓ Suppression du qualitatif s’il fait obstacle au quantitatif ✓ Augmenter la pression de chasse sur les femelles et jeunes, sur les zones en renouvellement ✓ Stopper l’extension du cerf ou la planifier ✓ Identifier et réguler au sein des réserves de fait (zones insuffisamment chassées. Activation du dispositif d’indemnisations des dégâts forestiers en Alsace-Moselle et territoires d’ACCA. <u>Techniques cynégétiques et contractualisation</u> Modalités de chasse plus efficaces (traque-affût). Encadrer strictement l’agrainage. Formations / sensibilisation des chasseurs aux enjeux forestiers. Contractualisation avec système de bonus/malus. Battue administrative, réalisation des PDC par des tiers en cas de carence des chasseurs. <u>Techniques sylvicoles spécifiques</u> Travailler sur l’amélioration du biotope et des capacités d’accueil des animaux en forêt. Volet équilibre sylvo-cynégétique dans les documents de gestion durable et contrôle des DGD.	La sensibilité et la complexité du dispositif n’étaient pas mentionnées. La sensibilité de ces mesures n’étaient pas mentionnées.
<u>Conclusion</u> Alerter sur sensibilité voire hostilité des chasseurs vis-à-vis de certaines mesures. Malgré tout, nécessité de dialogue, de mesures plus efficaces et d’un suivi renforcé.	Conclusion souvent tronquée ou absente, faute d’une gestion du temps adaptée. La conclusion consistait trop souvent en une redite des principaux éléments du plan.

DOMAINE N° 4 « Alimentation, santé animale, santé végétale, impact environnemental »

Le sujet du domaine 4 plaçait le candidat dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement, chef(fe) du service de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments de la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations (DDecPP) du département D.

La situation à traiter était la survenue d'un incendie industriel la veille, et non encore maîtrisé par les pompiers, dans une industrie sur la commune C située à proximité d'une zone urbanisée et agricole (maraichage, élevages, polyculture). Outre les dégâts matériels, un important nuage de fumée s'était répandu dans l'atmosphère pendant plusieurs heures. Les riverains, agriculteurs et pêcheurs s'inquiétaient des répercussions potentielles.

Le Préfet devait réunir dans l'après-midi un Centre Opérationnel Départemental (COD) associant l'ensemble des services et acteurs parties prenantes. Il souhaitait dans la continuité conduire une conférence de presse pour présenter la situation, les moyens mis en œuvre et les actions immédiates et à moyen terme.

Le candidat était chargé de rédiger une note contenant les enjeux et les mesures relevant du périmètre d'action et de responsabilité de toute la DDecPP à l'intention de la directrice ainsi que des éléments de langage pour le Préfet.

Appréciation globale des copies

Beaucoup de candidats ont été en difficulté pour répondre à la totalité du sujet (note et éléments de langage). Plusieurs candidats ont manqué de temps pour achever leur note.

Si la plupart des candidats avaient bien compris le rôle de la DDPP dans la gestion de cette crise, très peu de candidats ont été en mesure de comprendre tous les enjeux, notamment économiques sur la filière et de citer des partenaires non détaillés dans les documents proposés. Plus particulièrement, la DDT comme partenaire pour la cartographie des cheptels, la mission des urgences sanitaires de la DGAL comme valideur central des mesures de gestion, les élus comme relais et partenaires de terrain.

Certains candidats n'ont pas du tout compris ce qu'étaient des éléments de langage et certaines règles d'évidence, à savoir informer en toute transparence sans générer de la panique ou de l'angoisse.

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
1 - Compréhension du sujet - Contexte de gestion de crise par une DDecPP - Rôle à jouer de la DDecPP - Différents pas de temps - Différents acteurs impliqués - Préoccupation environnementale : pollutions - Priorisation des enjeux (santé humaine> santé animale)	Absence de connaissance de la collaboration avec les autres administrations, notamment la DDT et l'ARS Oubli de consultation de la MUS Oubli d'information et collaboration avec les élus et collectivités Oubli de mise en œuvre des mesures d'urgence en exploitations (description que du post-accidentel) Absence de priorisation des enjeux

2 - Utilisation des documents fournis et des connaissances <u>Pertinence des informations exploitées</u> Mention des instructions et de l'existence d'une réglementation Présentation synthétique des dangers chimiques dus à cet incendie Présentation des risques : - Santé humaine (denrées animales et végétales) - Santé animale (intoxications aiguës, alimentation animale) - Economique : impact des mesures de restrictions de production et distribution - citer qq chiffres - Citer a minima les acteurs listés dans les documents Rôle du DDPP comme relais avec le SRAL (contamination des végétaux) <u>Mobilisation de connaissances complémentaires</u> - One Health - Export - Citation d'acteurs non listés dans les documents : chasseurs, réseau vétérinaire, collectivités territoriales, directeur cabinet préfecture - Notions en matière de gestion de crise (risque juridique, médiatique, financier, etc.) - Responsabilité du professionnel producteur de denrées sur la commercialisation des produits (Rgt 178/2002) - Principe pollueur/payeur - Trouble à l'ordre public - Connaissance des plans ORSEC	Absence d'esprit critique Absence d'identification des risques notamment en santé animale, économie des filières et médiatique Non-compréhension de l'articulation DDecPP / SRAL pour la production végétale Focalisation risque sur les DAOA avec oubli des denrées végétales Mobilisation de connaissances supplémentaires très rare
3 - Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse Structurer un plan pertinent et adapté : - Plan libre mais logique - Tous les points traités - Proposition d'un plan d'action - Éléments de langage (EDL) Organiser et enchaîner des idées, argumenter et faire preuve d'esprit de synthèse - Mettre de la cohérence, veiller à l'équilibre entre les éléments de contexte et propositions d'actions - Lisibilité de l'organisation générale du document - Argumenter les mesures préconisées - Eviter des développements scientifiques ou techniques inutiles (détail de la réglementation ou aspects scientifiques) - Eviter des « copier-coller » à partir des documents	Absence d'EDL Plan parfois pas clair • Mesures pas assez concrètes et opérationnelles • Absence de mobilisation des expertises

Rechercher et concevoir des solutions réalisables face à une situation problématique. - Présentation des mesures de gestion à court terme : - Mobiliser une expertise scientifique => se rapprocher de l'Anses et de la MUS - Méthode d'identification des structures - Rédaction d'AP de restriction de commercialisation, pêche - Consignation/vérification par le professionnel salubrité produit - Coordination de l'action des vétérinaires intervenant dans la zone - Présentation des mesures de gestion à moyen terme : - Réalisation des prélèvements des aliments selon plan d'échantillonnage - Décisions en lien avec les résultats (décontamination, retrait-rappel de la chaîne alimentaire) - EDL : Synthèse des éléments précédents de risque et de gestion communicables au grand public Communication des AP Consignes à destination des riverains : Contamination des produits animaux : élevage, pisciculture, pêche, gibier, alimentation et abreuvement, Contamination des cultures et potagers. Faire preuve d'esprit critique et prendre du recul. - Questionnement sur la gravité de l'enjeu sanitaire de cette épisode aigu versus un épisode chronique - Priorisation des mesures par rapport aux autres services et en interne DDPP Identifier les points de vigilance et de blocage - Caractère sensible du sujet - Risque médiatique de l'affaire (nécessaire pédagogie des mesures) - Impact financier pour l'Etat des analyses - Maintenir l'information à destination des partenaires extérieurs - Veiller à la soutenabilité économique des mesures - Proportionnalité des mesures	• Modalités d'identification des structures totalement occultées • La nécessité de rédiger des AP n'est pas abordée • Les consignes et modalités de gestion des produits ne sont pas détaillées • La responsabilité du professionnel n'est pas abordée • Le rôle des vétérinaires sur le terrain n'est pas évoqué • Absence de mesures à court terme, seul le long terme (post accidentel) est détaillé • Plan d'action non opérationnel • Seul le retrait est abordé, pas la décontamination, ni le rappel • Incompréhension des attendus pour la rédaction d'EDL • EDL anxiogènes ou au contraire minimisation des risques • Oubli des cultures et potagers, de la contamination des animaux et de leurs aliments Absence de questionnement sur la gravité Absence de mise en perspective des mesures DDPP par rapport aux mesures des autres opérateurs de l'Etat • Absence de prise en compte de l'inquiétude exprimée dans les articles de presse et des antécédents médiatiques de la crise Lubrizol • Précision du budget opérationnel de programme utilisé (BOP 206) sans questionnement sur la volumétrie nécessaire dans le cadre de la gestion de crise • Absence d'information des élus et collectivités
--	---

Caractère utilisable du livrable - Proportionnalité et hiérarchisation des mesures relevant du périmètre de la DDPP - Note de synthèse utilisable en l'état, - EDL - Caractère opérationnel Adaptation du livrable à l'interlocuteur concerné - La note s'adresse au directeur (formalisme) - Longueur de la note de synthèse - Explication des sigles (EDL) - Eviter les termes ou les formulations trop techniques dans les EDL 4 - Expression, compétences lexicales et grammaticales - Présentation générale et soin apporté au travail rendu. Des paragraphes clairs, écriture lisible... - Qualité de l'expression et du langage, style, vocabulaire, ponctuation. - Style administratif adapté et précis (pas de vocabulaire trop familier, sigles explicités au moins une fois) Orthographe	• Note de synthèse claire mais pas du tout opérationnelle • EDL rédigés pour informer le Préfet et non pour informer la presse donc non utilisables en l'état Note adressée au Préfet et non au directeur Sigles non explicités Copies globalement propres. Orthographe : certaines copies avec beaucoup de fautes et d'autres avec une absence totale d'accents.
---	--

SUJET 2 « Gestion de l'information »

Le sujet du domaine 5 plaçait le candidat dans le rôle d'ingénieur(e) de l'agriculture et de l'environnement au sein de l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Le candidat devait rédiger une note à l'attention du directeur pour expliciter la mise en conformité du site des téléservices des aides de la PAC (TELEPAC) vis-à-vis du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA)

Cette note devait synthétiser les recommandations du RGAA, souligner l'importance d'effectuer la démarche pour TELEPAC et proposer des solutions concrètes pour rendre le site conforme.

Appréciation globale des copies

Le niveau global des copies est jugé moyen. La syntaxe et l'orthographe sont généralement de qualité.

La majorité des copies se présente sous la forme d'une note administrative attendue par le jury. Quelques copies s'éloignent légèrement de la forme attendue.

Les candidats ont dans leur grande majorité compris le sujet. Si la description du RGAA, avec la reprise des éléments importants des documents a été globalement très bien réalisée, ce n'était pas le cas pour les traitements des deux autres parties.

Pour ce qui est de l'importance d'effectuer la démarche pour le site de l'ASP, trop de candidats invoquaient l'argument de la peine financière et judiciaire pour motiver la réalisation de l'audit et des travaux. S'il pouvait être

fait mention de cet élément, il aurait été plus judicieux de se concentrer sur les effets bénéfiques pour l'ensemble des utilisateurs de TELEPAC, en lien avec la première partie.

La troisième partie était souvent peu détaillée, seuls quelques candidats ont fait l'effort d'aller chercher dans les documents les éléments nécessaires pour trouver des solutions concrètes. Des solutions techniques, mais également organisationnelles et financières étaient attendues.

Par ailleurs, une note doit être concise, factuelle et opérationnelle. L'expression doit être claire et synthétique et le style impersonnel. Les éléments clés doivent être mis en avant, sans jugement personnel sur les faits et les personnes ou organismes. La note doit permettre au destinataire de faire des choix éclairés et de prendre des décisions pour lesquelles il devra rendre des comptes.

Les candidats doivent avoir en tête lors de la rédaction d'une note que ce document se doit avant tout d'être utile et efficace pour son destinataire : suffisamment détaillé pour présenter toutes les informations importantes, suffisamment bref pour ne pas nécessiter trop de temps de lecture, suffisamment organisé pour que sa logique s'impose au lecteur.

Très peu de candidats se sont appuyés sur leurs connaissances personnelles ou sur des exemples réels pour apporter une valeur ajoutée à leur note. Encore moins de candidat ont su prendre du recul sur les informations fournies, et se questionner sur les raisons pour lesquelles TELEPAC n'étaient pas, aujourd'hui, conformes à 100% au RGAA.

Une présentation aérée (éventuellement accompagnée de titres de paragraphes) et une écriture soignée facilitent la lecture du document.

Les candidats doivent veiller à contextualiser leur rédaction. Ils doivent se placer en situation, en « posture d'IAE » et si possible prendre un peu de hauteur, ce dont peu de candidat ont su faire preuve.

Prestations attendues et erreurs le plus souvent constatées :

Prestations attendues	Erreurs le plus souvent constatées
1 - Remarque générale : La note étant destinée à un directeur, il fallait contextualiser le sujet sans faire une note trop technique. D'une manière générale, il était préférable de suivre le plan proposé.	Globalement, les prestations étaient plutôt conformes à l'attendu. Parmi les quelques erreurs rencontrées, certains candidats n'ont pas suivi le plan proposé et leur propre plan ne paraissait pas satisfaisant ou était carrément absent.
2 - Description du RGAA Pour cette partie, il était attendu de rappeler ce qu'était le RGAA, l'importance de rendre les sites accessibles, surtout ceux « grand public », mais aussi au bénéfice des agents La mention du nombre de personnes handicapées en France, ainsi que les principaux piliers du RGAA étaient attendus et valorisés.	Attention à bien respecter l'esprit de synthèse : certaines copies ont fait des descriptions longues et sans reformulation, ce qui pouvait rendre la lecture peu digeste. Un tri des informations fournies était nécessaire.
Contextualiser le sujet dans une politique prioritaire de l'État, une attente sociétale et le fait qu'il s'agisse d'une obligation réglementaire étaient également des éléments à souligner et attendus	

3 - Importance du RGAA pour TELEPAC. Les éléments attendus sur cette partie étaient de montrer que le site TELEPAC n'était que très partiellement conforme. Des liens pouvaient être alors fait par rapport à la première partie, en soulignant l'importance de la mise en conformité pour un site grand public. Une description des manquements du site pouvait être un plus, et permettre une transition vers la dernière partie.	Trop de copies se sont attachés à l'aspect financier de l'amende encouru en cas de manquement. Or, ce n'était pas la raison pour laquelle une mise en conformité était nécessaire. Beaucoup de candidats se sont également montrés extrêmement critiques vis-à-vis des manquements observés, sans faire preuve de recul et sans chercher d'explications. Enfin les descriptions des non-conformités pouvaient être manquantes.
4 – Proposition de solutions pour la mise en conformité Plusieurs pistes de solutions étaient attendues : - En termes d'organisation, la mise en place de comité de suivi, et d'une sensibilisation aux équipes en charge des corrections. - En terme financier, grâce au partenariat prévu dans les documents, et en lien avec le budget propre de l'ASP. - En terme pratique, en regardant les éléments qui semblaient le plus simple à corriger, et en proposant de prioriser les corrections. - Enfin, une réflexion sur les possibilités de faire appel aux dérogations proposées par le RGAA était un plus.	Beaucoup des copies ne présentent aucune solution. Dans celles présentant des solutions, au moins un des aspects était oublié, souvent deux. Attention également à ne pas trop être technique dans la description des solutions. Le but était de présenter les axes principaux.

Attendus du jury de l'épreuve orale d'admission

- **L'exposé du candidat**

Le jury a apprécié le respect des règles du temps imposé, que les candidats ont bien maîtrisé en majorité. La proposition faite au candidat de l'informer de la fin prochaine du temps imparti, au bout de 8 ou 9 minutes, a été acceptée par la grande majorité des candidats.

La majorité des candidats a su présenter, le plus souvent clairement, le parcours professionnel suivi, et les activités conduites, même si les motivations pour devenir IAE et les souhaits concernant leur projet professionnel n'ont pas toujours été développés de façon précise, certains candidats n'ayant pas d'autre motivation que la reconnaissance du parcours effectué. De façon quasi systématique, les candidats ont structuré leur exposé de manière classique en trois points, présentant leur parcours, leurs compétences acquises et leurs perspectives en tant qu'IAE. Les bons candidats ont évité, avec justesse, le catalogue linéaire de leurs différents postes et ont fait valoir la ou les compétences acquises en relation avec le profil d'un IAE.

La qualité de l'expression a parfois été handicapée par un volume sonore trop bas et un manque de conviction. La maîtrise corporelle constitue un élément important pour l'appréciation du candidat qui gagne à regarder son interlocuteur et les autres membres du jury. Globalement, le jury a apprécié la qualité de l'écoute sans abuser de la reformulation. Le jury a apprécié la capacité de certains candidats à mettre des éléments de contexte dans leurs réponses, traduisant une bonne compréhension du sujet. Certains candidats ne sont pas assez synthétiques.

A noter qu'un candidat a déposé devant lui des documents avant son audition, conduisant le président du jury à lui rappeler la règle interdisant cette pratique.

- **Les échanges avec le jury**

Les échanges avec le jury ont été déterminants. Ils ont souvent permis au candidat de faire la preuve de ses connaissances techniques, de ses compétences, de sa réelle motivation et particulièrement de son savoir être.

Le jury a particulièrement apprécié les candidats qui ont fait l'effort de se documenter dans tous les domaines de compétence des IAE, en sortant de leur cœur de métier. Ces candidats ont fait preuve de curiosité et d'ouverture, ce qui leur a permis de mieux se projeter dans leur carrière.

Il est surprenant de constater que certains candidats ne connaissent pas les activités de leurs collègues au sein du même service voire de la même direction.

Le jury a constaté pour certains candidats un fort écart entre le contenu détaillé de leur RAEP et leur prestation à l'oral.

En conclusion, le jury recommande vivement que les formations suivies par les candidats insistent sur la nécessité d'ouverture des candidats.

Le savoir-être des candidats a été évalué notamment par des « mises en situation ». Les candidats ayant déjà une expérience d'encadrement ont montré globalement une plus grande aisance à gérer les situations managériales proposées ; toutefois, certains candidats sans expérience en la matière disposent d'un bon sens et d'aptitudes en la matière.

De nombreux candidats, y compris en poste en DDI, ont un défaut de connaissance sur le rôle du Préfet et de son équipe rapprochée (Secrétaire général, Directeur de cabinet) ainsi que sur le respect, par un chef de service en service déconcentré, de la chaîne hiérarchique.

Au cours des échanges et à titre d'exemples, les thèmes suivants ont été abordés avec les candidats :

- connaissance des organismes avec lesquels ils sont en relation et des politiques générales mises en œuvre par ceux-ci, ainsi que des grands enjeux correspondants ;
- Institutions européennes ;
- principales missions et politiques mises en œuvre par le MASA (PAC, contexte européen, enseignement agricole, Plan de relance, lois Egalim, Ecophyto, Ecoantibio, Varenne de l'eau et du changement climatique, Planification écologique, approche « une seule santé / One Health », outils de planification des territoires...) ;
- connaissance des questions d'actualité en lien avec les missions des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ;
- organisation des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ;
- répartition des compétences entre les services déconcentrés de l'État et les collectivités territoriales ;
- métiers des IAE ;
- rôle des opérateurs des ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement ;
- cadres législatifs et réglementaires ;
- principales caractéristiques du service public et déontologie ;
- exemples concrets ou situations rencontrées directement ou indirectement, liés au management d'une équipe et à la capacité de réactivité ;
- aptitudes à la mobilité fonctionnelle.

Sur le fond, les connaissances de l'environnement institutionnel y compris européen, des politiques publiques, de la réglementation et de l'organisation des ministères sont généralement insuffisantes. Les principes de base du droit comme la hiérarchie des normes ou la différence entre la police administrative et la police judiciaire, sont rarement maîtrisés.

Le jury s'étonne que certains sujets d'actualité soient peu ou pas connus ou le sont de manière très superficielle (crise agricole, syndicats agricoles...) ;

Le jury a apprécié les connaissances métiers que les candidats maîtrisent souvent de manière convaincante, à condition de garder une position d'ouverture. L'expérience ou l'intérêt pour le management et l'encadrement ainsi que l'observation de situations de management sont des atouts.

La valorisation à bon escient des expériences passées, pour une mise en perspective dans le corps des IAE, a été bien appréciée par le jury. Certains candidats manquent de dynamisme et ne captivent, ni ne convainquent le jury.

Pour certains, l'aptitude à la représentation doit être mieux travaillée. Enfin, certains candidats ont démontré une capacité certaine d'inventivité dans leur réponse.

- **Les conseils aux candidats**

Le jury attend un partage d'expériences et l'expression d'une réelle motivation.

Il était attendu des candidats :

- d'avoir préparé l'épreuve orale aussi bien sur le contenu que sur la forme ;
- de bonnes connaissances sur les grandes politiques publiques et le rôle des intervenants (organisation administrative et juridique de la France, vie citoyenne) ;
- de présenter un savoir-être face à des situations de management ou des situations inattendues/imprévisibles ;
- d'être au courant de l'actualité législative et des services des ministères, notamment ceux en charge de l'environnement et de l'agriculture ;
- de présenter une capacité d'ouverture sur les secteurs relevant du corps des IAE, autres que leur domaine d'exercice quotidien.

La préparation de la présentation doit faire l'objet d'un soin tout particulier.

Elle doit permettre de convaincre le jury sur les aptitudes du candidat à entrer dans le corps des IAE. À ce titre, l'argumentaire doit être solide et clair, mais aussi synthétique. Il convient d'éviter les digressions ou les réponses approximatives.

Cette année, le jury n'a pas constaté de propos militants lors des auditions, ce qui a été apprécié.

Une attention particulière doit être portée quant à la tonalité de l'expression. Il convient de soigner la structuration des réponses, l'élocution et de prendre une posture adaptée.

L'examen professionnel IAE n'est pas une évaluation du RAEP, ni une reconnaissance d'une expertise. Le changement de métier, de responsabilité et de posture semble mal appréhendé voire non compris par certains candidats.

Le jury estime que l'implication de la hiérarchie lors de la préparation à l'épreuve orale des candidats ne peut qu'être favorable, en particulier sur l'environnement professionnel et le savoir-être.

Une préparation à l'exercice de l'oral pourrait être sollicitée par les candidats auprès de leurs managers de proximité.

Le président du jury

Patrick FALCONE